

PASS'

BONNE CONDUITE

COMMENT ÇA MARCHÉ ?

Rendez-vous sur la plateforme <https://subvention.lotetgaronne.fr> :

- Tu t'inscris dans les **3 mois** suivant l'obtention de ton permis de conduire
- Tu joins la copie de ton permis recto-verso
- Tu choisis la date de ta ½ journée de formation

Après la date du **1er anniversaire de ton permis de conduite tu dois fournir** :

- Le relevé intégral d'informations délivré par la Préfecture attestant de l'absence d'infraction avec suppression de points
- Le relevé d'informations délivré par l'assurance attestant de l'absence d'accident à responsabilité.
- Un relevé d'identité bancaire à ton nom (et non celui de tes parents)

Contact

Conseil départemental de Lot-et-Garonne
"Pass' bonne conduite"
997 A avenue Jean-Bru 47000 Agen
05 53 69 41 28
passbonneconduite@lotetgaronne.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auquel vous consentez. Elles sont uniquement destinées à la Direction de la citoyenneté, vie associative et sportive du Département de Lot-et-Garonne pour l'instruction de votre demande d'adhésion au dispositif « Pass' bonne conduite ». Elles seront conservées deux ans avant anonymisation et destruction de manière sécurisée. Conformément au règlement en vigueur sur la protection des données (Loi informatique et liberté modifiée et RGPD) vous avez un droit d'accès, de rectification et de limitation de vos données que vous pouvez exercer directement auprès de la Direction de la citoyenneté à initiativecitoyenne@lotetgaronne.fr ou du DPD à contact-dpd@lotetgaronne.fr, ou par courrier à son attention au 1633 av du général Leclerc 47922 Agen cedex 9. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL sur www.cnil.fr.

Plus d'infos sur
www.initiativecitoyenne47.fr
05 53 69 41 28 - passbonneconduite@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Cœur du Sud-Ouest

PASS'

BONNE CONDUITE

ON GAGNE
TOUS
À BIEN (SE)
CONDUIRE

ZÉRO
INFRACTION
= 150 €!

✓
Avoir moins de 26 ans

✓
Avoir 1 an de permis
et 0 infraction

✓
Participer à une 1/2
journée de formation

Plus d'infos sur
www.initiativecitoyenne47.fr
05 53 69 41 28 - passbonneconduite@lotetgaronne.fr

LOT-ET-GARONNE 
Le Département Cœur du Sud-Ouest

COMMENT OBTENIR LE PASS' BONNE CONDUITE ?

Vous venez d'obtenir votre permis de conduire. Saviez-vous que les jeunes conducteurs de moins de 26 ans ont un risque d'accident plus élevé que celui des autres catégories de conducteurs ?

Afin de vous accompagner, en toute sécurité, dans vos premiers mois sur la route, le Conseil départemental récompense votre "Bonne conduite" !

1

Je m'inscris sur la plateforme de subvention :
<https://subvention.lotetgaronne.fr>
dans les 3 mois suivant l'obtention de mon permis définitif

2

Je participe à une formation d'une ½ journée organisée par le Dépje m'inscris surartement, dans les 12 mois suivant l'obtention de mon permis (dates disponibles sur la plateforme de subvention)

3

Dès que je remplis les condition exigées (délai de 1 an de permis sans infraction ni accident à responsabilité), j'obtiens mon Pass' bonne conduite et je reçois 150€

150 €

PASS'
BONNE
CONDUITE

FAQ

QUI PEUT BÉNÉFICIER DU PASS' BONNE CONDUITE ?

Tout jeune conducteur :

- Âgé de moins de 26 ans, domicilié à titre principal en Lot-et-Garonne à la date d'obtention du permis de conduire
- Titulaire du permis B après formation classique ou formation avec conduite accompagnée

L'inscription doit être faite dans les 3 mois suivant l'obtention du permis définitif.

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Le jeune doit :

- Adhérer à l'opération en s'inscrivant sur <https://subvention.lotetgaronne.fr> dans les 3 mois suivant l'obtention du permis B
- S'assurer, dès l'obtention du permis, comme conducteur autorisé ou conducteur désigné auprès d'un organisme d'assurance
- Suivre obligatoirement une formation post-permis d'une ½ journée, organisée par le Département, dans les douze mois suivant l'obtention du permis de conduire.
- Le candidat émargera sur la liste tenue lors de la formation et se verra remettre une attestation de participation.

QUELS AVANTAGES ?

- Une formation post-permis d'une ½ journée organisée par le Département
- Une prime de 150 € versée sur décision du Conseil départemental (quelles que soient les ressources du foyer fiscal)

QUELLES PIÈCES JUSTIFICATIVES ?

- Une copie du permis de conduire, ou attestation d'obtention du permis
- Un relevé d'information délivré par l'assureur attestant de l'absence d'accident à responsabilité sur la période d'un an depuis l'obtention du permis
- Un certificat fourni par la Préfecture, attestant de l'absence d'infraction ayant entraîné la suppression de points du permis de conduire
- Un relevé d'identité bancaire à ton nom 'et non celui de tes parents)